



Boîte Postale 357
25, bd Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex
Tél. : 05 45 38 60 60 - Fax : 05 45 38 60 59

LR
SF/2021 – A n°45

FIN DE FONCTION DU REGISSEUR SUPPLEANT A LA REGIE TRANSPORT SCOLAIRE DE GRANDANGOULEME

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

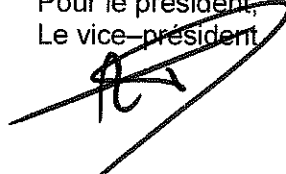
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, la décision 2019-D-496 du 9 décembre 2019 portant création d'une régie de recettes au service Transports scolaires.
Vu, l'arrêté n°2020-A-40 du 20 août 2020 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu l'arrêté n°2019-A-54 du 09 Décembre 2019 portant nomination de Monsieur **Rafour EL MADI** en tant que régisseur suppléant de la régie de recettes et d'avances du Service Transports Scolaires de GrandAngoulême,
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 Mai 2021

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 25 Mai 2021, il est mis fin aux fonctions de régisseur suppléant de Monsieur **Rafour EL MADI** de la régie de recettes et d'avances du service Transports Scolaires de GrandAngoulême.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 31 Mai 2021
Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président



François NEBOUT

Le 24/05/2021

Pour avis conforme
Le Trésorier Municipal



Le Comptable Public



Damien THOMAS

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 19 OCT. 2021
Publié ou notifié
Le 19 OCT. 2021